Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_045B-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-045

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 43
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre Le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Plouigneau** : Johny Delépine.

Prorogation du Programme d'Orientations et d'Action (POA) valant Programme Local de l'Habitat (PLH)

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°1 "Répondre aux besoins en logements dans leur diversité"

Rapporteur : Yvon Laurans

Le 8 avril 2024, Morlaix Communauté a délibéré pour prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). Intégrateur de la politique habitat, le PLUi-H définit les grandes orientations et les moyens à mettre en place au travers de son Programme d'Orientations et d'Actions (POA).

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_045B-DE

Le 15 mars 2026, le POA arrivera à échéance, ce qui clôturera la politique habitat de Morlaix Communauté portée sur la période 2020-2025. Dans l'attente de la fin de la révision et l'approbation du nouveau PLUiH, l'article L.152-9 du code de l'urbanisme prévoit la possibilité de solliciter le Préfet pour proroger le POA en cours sur une durée maximum de trois ans. Cette prorogation permettrait à Morlaix Communauté de poursuivre les actions engagées en faveur de la politique locale de l'habitat en maintenant les mêmes ambitions et en conservant les dispositifs existants, notamment :

- Répondre aux ambitions démographiques par la production de logements neufs = **330 log/an**
- Accompagner la réhabilitation et l'adaptation du parc privé au travers du nouveau Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) = **210 log/an**
- Soutenir l'amélioration thermique et l'adaptation du parc public = **65 log/an**
- Faciliter les parcours résidentiels par la production de logements locatifs sociaux = **50 log/an**

Après sollicitation par le Président de Morlaix Communauté, le Préfet accorde à la collectivité la possibilité de proroger le POA pour une durée de trois ans, il convient donc de délibérer pour acter la prorogation du POA sur la période 2026-2029

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement-Habitat-Mobilités-Mer et littoral du 19 janvier 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'acter la prorogation du POA pour une durée de trois ans et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MORGOULEZ